

CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE

PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 25 septembre 2017

20 h 30 – Salle du Centre Culturel – Mairie de Conques

L'an deux mille dix-sept,

Et le lundi vingt-cinq septembre,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel, située au rez-de-chaussée de la mairie de Conques-en-Rouergue.

Présents (30) : Eliane BERTRAND, Christian BIER, Abel BONNEFOUS, Denise BRUEL, Michèle BUSSINGER, Miche CABROL, Yannick CASSAGNES, Julien CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Jean-Paul DELAGNES, Montserrat ETOURNEAUD, Michel EXPERT, Claude FABRE, Paul FABRE, Serge FABRE, Bernard FERRIERES, Marie GAILLAC, Séverine GRES, Claude LACAZE, Davy LAGRANGE, Josette LALA, Annie LAMPLE, Bernard LEFEBVRE, André LESCURE, Anne-Marie MASCLES, Jean-Pierre OLIVE, Françoise PLEGAT, Yvette PRADELS BANCAL, Anne-Marie SCHNEIDER.

Pouvoirs (7) : Vincent CANTALA à Christian BIER, Daniel FABRE à Abel BONNEFOUS, Francis FALLIERES à Jean-Claude DELAGNES, Guylain GARCENOT à Annie LAMPLE, René JALBERT à Yvette PRADELS BANCAL, Françoise ROUTABOUL à Denise BRUEL, Philippe VARSIS à Bernard LEFEBVRE.

Absents excusés (2) : Bertrand CAYZAC et Stéphane ROUSSEL.

Absents (6) : Frédéric BOUISSOU, Mathieu CAVALIÉ, Roger DELAGNES, Maria PEREIRA, Marie-Noëlle PINQUIE DOUMBOUYA, Hervé ROUALDES.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DELAGNES.

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2017.

Nombre de membres : 45 – En exercice : 45 – Présents : 30 - Pouvoirs : 7

Exprimés : Pour 37 - Contre : 0

Sauf délibérations 1 – 5 (Pour : 36 – Contre : 0 – Abstention : 1)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il appelle ensuite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 10 août 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude DELAGNES est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Il donne ensuite le montant de la Trésorerie qui s'élève à ce jour à 1 005 293 €.

Avant de débiter la séance, le Maire donne la parole à Mmes Julie RAVIOLO, Cindy RIBET et Maëva CAYLA, éducatrices de jeunes enfants retenues dans le cadre de la mise en place d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) à St-Cyprien-sur-Dourdou, venues présenter leur projet qu'elles ont nommé « Bulle de Rêve ».

Ces 3 personnes sont en attente de l'agrément d'assistantes maternelles pour 3 enfants chacune. La MAM pourrait ainsi accueillir 9 enfants dans des locaux situés à l'étage du bâtiment « accueil de jour Alzheimer » qu'il conviendra d'aménager. Pour cela, une étude a été commandée à l'architecte Michel AUTRET de Decazeville.

Dans le cadre de la délégation de signature qui lui a été accordée, Monsieur le Maire , compte des décisions prises :

1 : signatures d'avenants aux lots N° 4, 5, 6 et 7 du marché de construction des vestiaires et d'un club-house à St-Cyprien-sur-Dourdou :

N° du lot	LOT 4	LOT 5	LOT 6	LOT 7
Nom du lot	Menuiseries ext- alu-serrurerie	Doublages- cloisons-isolation	Chapes- isolation- carrelages- faïence	Electricité-VMC
Nom de l'entreprise	SARL RGUE ALU	SARL SANHES	SARL SANHES	SARL Electrotechnique
Montant initial	33 439.38 € ht	14 779.39 € ht	25 439.65 € ht	10 062.40 € ht
Avenant	596.35 € ht	1 978.06 € ht	1 409.10 € ht	722,25 € ht
Nouveau montant	34 035.73 € ht	16 757.45 € ht	26 848.75 € ht	10 784.65 € ht

DELIBERATIONS

Délibération N° 25092017-1

OBJET : Réponse à l'appel à projet « Grand Site d'Occitanie ».

Monsieur Bernard LEFEBVRE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 11 octobre 2009, date de la signature du contrat entre la Commune de Conques, la Région, le Département et le Pays Ruthénois, le site de Conques bénéficiait d'une labellisation Grand Site Midi-Pyrénées.

Considérant que ce dispositif développé depuis huit années affiche un bilan très positif, notamment en termes de communication, de montée en gamme au niveau des aménagements réalisés sur les sites, d'accompagnement financier et d'animation du réseau, la Nouvelle Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée a décidé de lancer un dispositif Grands Sites d'Occitanie.

Le 7 juillet dernier, la Région a mis en ligne un appel à projet qui a pour objet :

- d'identifier les grands sites régionaux, susceptibles d'intégrer le réseau « Grands Sites Occitanie »,
- d'inviter les collectivités candidates à formuler un projet stratégique de territoire (feuille de route stratégique) pour chaque « Grand Site Occitanie » et sa zone d'influence dans le cadre d'une approche transversale intégrant entre autres le tourisme, la culture, le patrimoine, l'environnement et répondant aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, français et internationaux. Le projet devra expliciter les volets de préservation, de développement et de valorisation du « Grand Site Occitanie » et son intégration dans le réseau régional. Il abordera également la structuration et la qualification de son offre et sa mise en marché. Le projet doit proposer des innovations dans le domaine du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de demander aux candidats de définir un programme d'actions, en lien avec le projet stratégique, sur une durée de cinq ans mobilisant tous les partenaires concernés,

- d'organiser un partenariat et une gouvernance adaptés pour la mise en œuvre du projet entre la Région, le Département, l'entité chef de file du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et les autres partenaires concernés (Office de Tourisme d'intérêt régional, structures culturelles et partenaires institutionnels et territoriaux...),
- d'inscrire les « Grands Sites d'Occitanie » dans une dynamique de réseau en faisant jouer l'effet collection.

Considérant que le site de Conques et sa zone d'influence disposent de tous les arguments patrimoniaux, culturels, touristiques et environnementaux demandés, la Commune de Conques-en-Rouergue (cœur patrimonial) et la Communauté de Communes Conques-Marcillac qui dispose de la compétence tourisme, ont souhaité conjointement répondre à cet appel à projet en candidatant pour la première vague (date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2017).

Lecture est donnée de cet appel à projet.

La Communauté de Communes de Conques-Marcillac délibèrera le 26/09/2017.

Les Grands Sites Occitanie retenus recevront en début d'année 2018 le projet de contrat pluriannuel et auront trois mois pour le formaliser avec la Région.

La Région déploiera des outils dans le cadre de ce label :

- la marque et la charte graphique
- les outils de communication régionaux (outils et supports numériques et prints, plv...)
- les campagnes de promotion, nationales et internationales
- le plan qualité régional basé sur les parcours du visiteur
- la mobilisation
 - o de dispositifs financiers régionaux spécifiques qui feront l'objet d'une (à deux) programmation annuelle en conformité avec les projets pré-identifiés dans le contrat quinquennal et tenant compte de la finalisation des opérations précédentes,
 - o de dispositifs de droit commun intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (36 voix pour et 1 abstention) décide :

- **DE CANDIDATER** au label « Grand Site Occitanie »,
- **D'APPROUVER** le contenu du dossier (diagnostic, stratégie de développement 2018-2022, plan d'actions et gouvernance),
- **DE DESIGNER** le maire de Conques-en-Rouergue, M. Bernard LEFEBVRE, chef de file désigné, interlocuteur de la Région,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire :
 - à déposer officiellement et conjointement avec la Communauté de Communes Conques-Marcillac, la candidature du site de Conques auprès de la Région Occitanie, en vue de l'obtention du label « Grand Site d'Occitanie »,
 - à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 25092017-2

OBJET : Acquisition parcelle H 475 – La Rivière à Conques.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 8 avril 2016 (N° 2016-7-7) dans laquelle il est approuvé l'acquisition de la parcelle H 476, d'une contenance de 59 a 01 ca au prix de 14 752,00 €, au Département de l'Aveyron.

La parcelle H 475, d'une contenance de 1 003 m² qui se trouve juste à côté de la H 474, appartient aussi au Département de l'Aveyron, elle a été omise lors de la transaction, et il conviendrait donc de régulariser en procédant dès maintenant à son acquisition.

Le prix de vente proposé par le Conseil Départemental, selon l'estimation de France Domaine, est de 2 006,00 €, avec une marge de négociation de 10 % qui ramènerait le coût de l'achat à 1 805,40 €. L'acte de vente devra prévoir une servitude de passage au profit de la parcelle H 474 et il pourrait être traité en la forme administrative par les services du Conseil Départemental, avec frais d'acte à la charge du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la parcelle H 475 située à la Rivière - Conques, propriété du Département de l'Aveyron, au prix de 1 805,40 €,
- Demande que l'acte soit traité en la forme administrative par les services du Conseil Départemental, avec frais à la charge du Département de l'Aveyron ;
- Dit qu'il sera fait mention dans l'acte, d'une servitude de passage au profit de la parcelle H 474 ;
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire au budget de la commune le montant de l'acquisition,
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération N° 25092017-3

OBJET : Choix du prestataire pour la cantine scolaire. Rentrée scolaire 2017. Ecoles de Grand-Vabre et St-Cyprien-sur-Dourdou.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de Monsieur Mathieu REGOURD de l'Auberge de Bruéjouis pour la prestation « restauration scolaire » (portage des repas) des écoles primaires de Grand-Vabre et St-Cyprien-sur-Dourdou, à compter de la rentrée scolaire 2017.

Tarifs TTC/Ecoles	repas enfant	repas enfant "bio"	repas adulte	repas adulte "bio"
Grand-Vabre	3.65 €	4.60 €	4.85 €	5.80 €
St-Cyprien-sur-Dourdou	3.70 €	4.65 €	4.85 €	5.80 €

Les repas sont livrés en « liaison chaude » pour St-Cyprien-sur-Dourdou et en « liaison froide » pour Grand-Vabre.

Les tarifs sont fermes pour 2 années scolaires consécutives (2017/2018 et 2018/2019) et révisables par la suite selon la formule indiquée dans le contrat de livraison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de l'Auberge de Bruéjouis représentée par Monsieur Mathieu REGOURD, aux tarifs ci-dessus indiqués.

- **DIT** que la majoration de prix pour un repas bio par semaine, soit 0,95 € par repas, sera prise en charge totalement par la commune de Conques-en-Rouergue.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de livraison des repas.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prévoir au budget les sommes nécessaires au règlement de cette prestation.

Délibération N° 25092017-4

OBJET : Mise à disposition de personnel par l'association ADEL (Association pour le Développement de l'Emploi).

La commune de Conques-en-Rouergue fait régulièrement appel à l'association ADEL basée à Bozouls – 1 rue Camviel, pour recruter du personnel dont la commune a besoin à titre temporaire (remplacement, accroissement d'activité...).

A chaque recrutement, un contrat de mise à disposition doit être signé entre l'association et le maire et un relevé d'heures est signé par l'agent recruté et le maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recours à l'association ADEL pour demander la mise à disposition de personnel à titre temporaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de mise à disposition et les relevés d'heures après vérification.

Délibération N° 25092017-5

OBJET : Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Chemins de Trail permanent à Noailhac.

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des **chemins ruraux** inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'approbation le 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental par délégation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (36 voix pour et 1 abstention) :

- Demande l'inscription au PDIPR, et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe.
- Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.
- Autorise le maire à signer, le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le Conseil Départemental.

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire.

Délibération N° 25092017-6

OBJET : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules/vélos électriques ou hydrogène.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi relative à la transition énergétique,

Monsieur le maire expose :

Le SIEDA déploie, depuis 2016, sur tout le territoire de l'Aveyron, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Les premières bornes ont été mises en service fin 2016. 30 bornes sont aujourd'hui en service, 65 le seront d'ici la fin de l'année.

Dans ce contexte, le syndicat organise et coordonne un groupement de commandes pour l'achat de véhicules/vélos électriques ou hydrogène.

Considérant l'intérêt pour la commune de CONQUES-EN-ROUERGUE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de véhicules/vélos électriques ou hydrogène pour ses besoins propres, proposé par le SIEDA,

Considérant qu'en égard à son expérience, le Syndicat entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **décide** :

ARTICLE 1 : d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de véhicules/vélos électriques, ou hydrogène coordonné par le SIEDA et d'approuver l'acte constitutif afférent,

ARTICLE 2 : Autorise le Président du SIEDA, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont la commune sera partie prenante,

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur Bernard LEFEBVRE, maire, à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 25092017-7

OBJET : Vente d'un véhicule communal – Tracteur RENAULT 651 avec chargeur.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune déléguée de St-Cyprien-sur-Dourdou possède un tracteur de marque RENAULT 651, de 1982, équipé d'un chargeur Faucheur avec contrepoids. Ce véhicule a été révisé, il a 7 500 heures au compteur, est en bon état et est estimé à 7 000 €. Il est immatriculé 3885 LT 12.

A ce jour, il n'est plus utilisé par les services techniques de la commune nouvelle ; c'est pourquoi, le maire propose de le vendre et indique qu'un acquéreur potentiel serait intéressé pour une somme de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'offre d'achat du tracteur RENAULT 651, présentée par Monsieur Christian CULIOLI – 31 rue de la République – 82240 SEPTFONDS, au prix de 6 000 € ;
- **DIT** que ce bien devra être sorti de l'inventaire du matériel communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce véhicule et en percevoir le prix.

Délibération N° 25092017-8

OBJET : Droits d'entrées. Trésor et Musée Dr Joseph FAU, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi les tarifs des droits d'entrées communs au Trésor et au Musée Dr Joseph FAU, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

❖ Plein tarif	6,50 €
❖ Tarif réduit.....	4,20 €
❖ Scolaires (jusqu'à 16 ans).....	2,00 €
❖ Groupes.....	4,20 €

- DIT que les personnes qui se présenteront avec un billet d'entrée du Musée SOULAGES à RODEZ ou du Musée FABRE à MONTPELLIER se verront appliquer le tarif réduit, soit 4,20 €. Ces billets d'entrée devront être datés de la même année.

Délibération N° 25092017-9

OBJET : Tarifs des visites guidées à Conques au 1^{er} janvier 2018.

Cette délibération inscrite à l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure. Les tarifs sont à revoir avec le service Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Ce procès-verbal est affiché à la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi que dans les mairies déléguées de Grand-Vabre, Noailhac et St-Cyprien-sur-Dourdou.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

